

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M.Chiheb GHANMI et M.Malek SETHOM.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2025	2024
Actifs			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	10 636 572	11 973 269
Placements à court terme	6	15 000 000	33 761 431
Créances issues d'opérations de leasing	7	670 539 998	616 748 942
Placements à long terme	8	26 515 101	31 651 180
Valeurs Immobilisées	9&10	27 610 849	21 104 474
Autres actifs	11	6 396 227	6 371 127
Total des actifs		756 698 748	721 610 423
Passifs			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	83 177	11 570
Emprunts et dettes rattachées	13	479 079 428	471 152 446
Dettes envers la clientèle	14	3 607 611	3 482 638
Fournisseurs et comptes rattachés	15	96 703 937	84 771 015
Autres passifs	16	18 524 192	18 573 775
Total des passifs		597 998 344	577 991 444
Capitaux propres			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidés		99 738 469	89 001 767
Résultat de l'exercice		26 454 412	22 111 702
Total des Capitaux propres	17	158 692 881	143 613 469
Part des minoritaires dans les réserves		5 510	4 446
Part des minoritaires dans le résultat		2 013	1 064
Total des capitaux propres et part des minoritaires	17	158 700 404	143 618 979
Total des capitaux propres et passifs	18	756 698 748	721 610 423

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	2025	2024
Engagements donnés			
Accords de financement prêt à mettre en force		17 565 602	13 090 357
Autres Engagements donnés	46.1	53 869 435	66 627 172
Total des engagements donnés		71 435 037	79 717 529
Engagements reçus			
Hypothèques reçues		1 648 951	1 908 732
Garanties reçues d'établissements bancaires	46.2	53 869 435	66 627 172
Intérêts à échoir sur crédits leasing		151 974 473	142 969 833
Total des engagements reçus		207 492 859	211 505 737
Engagements réciproques			
Emprunts obtenus non encore encaissés		110 500 000	65 000 000
Crédits consentis non encore versés		2 158 052	4 278 372
Opérations de portage		151 800	151 800
Total des engagements réciproques		112 809 852	69 430 172

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en dinars tunisien)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		96 746 167	89 255 568
Revenu des opérations de location longue durée		7 375 800	5 058 459
Autres produits sur opérations de leasing		3 029 134	2 770 462
Total des produits de leasing	18	107 151 101	97 084 489
Charges financières nettes	19	(43 687 274)	(42 339 030)
Coût des opérations de location longue durée		(921 567)	(690 383)
Produits des placements	20	3 138 729	4 376 503
Produits nets		65 680 989	58 431 579
Autres produits d'exploitation	21	495 744	502 592
Charges de personnel	22	(14 263 883)	(12 744 043)
Autres charges d'exploitation	23	(5 615 996)	(4 406 988)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(2 791 336)	(2 132 147)
Total charges d'exploitation		(22 175 471)	(18 780 586)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		43 505 518	39 650 993
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(2 728 657)	(3 090 715)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	163 067	459 718
Résultat d'exploitation		40 939 928	37 019 996
Autres gains ordinaires	27	1 319 145	1 015 767
Autres pertes ordinaires	28	(4 038)	(159 426)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		42 255 035	37 876 336
Impôts sur les bénéfices	29	(13 215 603)	(13 162 796)
Résultat des activités ordinaires après impôt		29 039 432	24 713 540
Éléments extraordinaires	30	(2 583 007)	(2 600 773)
Résultat net de l'exercice		26 456 425	22 112 766
Part des minoritaires	30	(2 013)	(1 064)
Résultat net du groupe après modifications comptables		26 454 412	22 111 702

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en dinars tunisien DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		534 896 317	484 118 941
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(449 802 775)	(424 848 141)
Encaissements autres que leasing	31	2 634 742	2 523 196
Décaissements autres que leasing		(8 789 134)	(9 725 722)
Décaissements au personnel		(6 440 727)	(6 180 481)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(25 357 928)	(19 115 028)
Acquisition/Cession de placements à court terme		19 000 000	42 500 000
Intérêts perçus	32	599 176	2 269 689
Intérêts payés	33	(42 032 017)	(41 016 107)
Impôts sur le résultat payés	34	(18 728 253)	(13 123 719)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		5 979 401	17 402 628
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 000	255 006
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	95 428	37 468
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	(2 000 000)	(10 250 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	6 614 077	3 259 550
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(8 269 168)	(8 848 279)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	381 298	308 083
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 923 365)	(15 238 172)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	41	(11 374 958)	(9 749 964)
Encaissements provenant des emprunts	42	287 840 742	248 312 425
Remboursement des emprunts	43	(280 930 126)	(236 388 661)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(4 464 342)	2 173 800
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(1 408 306)	4 338 256
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		11 961 700	7 623 443
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	10 553 394	11 961 700

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2025

(Montants exprimés en dinars)

Note 1 : Présentation du groupe

(a)- Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2025, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
BNA ASSURANCES	975 000	975 000	3,00%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	600 043	600 043	1,85%
LA STRAMICA	315 196	315 196	0,97%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
CAPITAL ET INVESTISSEMENT	356 169	356 169	1,10%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 569 493	6 569 493	20,21%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 1000.000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

L'assemblée générale de la société ATLLLD tenue en date du 28/03/2023 a décidé d'augmenter le capital de la société de 1 million de dinars pour le porter à 2 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian Lease détient 1 996 000 actions sur 2 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,8%.

ATL détient 99,8% des droits de vote de "ATL LLD".

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▣ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▣ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

■ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les pré loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● **Revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 4 : Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 décembre 2025 été marqué par les faits suivants :

- Une augmentation des « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing » de 7 490 599 dinars (8%) provenant de l'augmentation des mises en force de 8% et de l'encours financier de 8%

- De l'augmentation des charges financières de 1 348 244 dinars (3%). Ceci est expliqué par l'augmentation du taux moyen des ressources (0,2%).

Le coût des ressources, tel que présenté au niveau de la note 19 « Charges financières nettes », est déterminé selon la formule suivante :

Coût des ressources = Charges financières liées aux emprunts / Encours moyen des emprunts

Les charges financières retenues correspondent aux intérêts et charges assimilées supportés au titre des emprunts sur la période.

L'encours moyen des emprunts est calculé sur la base de la moyenne des encours constatés sur la période considérée.

Cette méthode permet de refléter de manière pertinente le coût moyen de financement supporté par l'établissement au titre de ses ressources empruntées.

ATL continue à maîtriser son coût de ressources qui s'élève à 9,6% contre 9,5% à fin 2024

Courant 2025, l'ATL a clôturé deux emprunts obligataires de 90 000 000 dinars.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 10 636 572 DT contre 11 973 269 DT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en Banques	10 608 156	11 943 207
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	28 015	29 662
Avoirs en Caisses	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	10 636 572	11 973 269

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 000 000 DT au 31 Décembre 2025 contre 33 761 431, au 31 Décembre 2024. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2025	31/12/2024
Certificats de dépôt au nominal	15 000 000	34 000 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	-	(238 569)
Total	15 000 000	33 761 431

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2025, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 670 539 998 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Créances sur contrats mis en force		727 674 180	671 484 882
Encours financiers	7.1	690 231 897	637 432 842
Impayés		39 953 469	36 625 922
Créances- assurance matériel en leasing		105 036	105 640
Créances- factures à établir		1 066 852	696 429
Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
Intérêts échus différés		(3 684 949)	(3 377 828)
Créances sur contrats en instance de mise en force		2 158 052	4 278 372
Total brut des créances leasing	7.2	729 832 232	675 763 254
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(41 224 007)	(41 487 716)
Provisions collectives	7.2	(13 161 811)	(12 702 897)
Produits réservés	7.2	(4 906 416)	(4 823 699)
Total net des créances leasing		670 539 998	616 748 942

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2025 la somme de 690 231 897 DT contre 637 432 842 DT au 31 Décembre 2024.

Par rapport au 31 décembre 2024, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 52 799 055 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2024	1 828 047 909	(1 190 615 067)	637 432 842
Capital amorti des anciens contrats	.	(223 423 937)	(223 423 937)
Ajouts de la période	412 165 617	(101 915 202)	310 250 415
Investissements (Nouveaux contrats)	397 103 785	(99 351 772)	297 752 013
Relocations	15 061 832	(2 563 430)	12 498 402
Retraits de la période	(280 342 796)	246 315 374	(34 027 423)
Cessions à la valeur résiduelle	(195 957 690)	195 956 493	(1 197)
Cessions anticipées	(44 626 524)	31 959 912	(12 666 612)
Transferts (cessions)	(6 873 452)	3 107 012	(3 766 440)
Radiations	(872 082)	823 426	(48 656)
Relocations	(27 018 189)	12 178 616	(14 839 573)
Liquidation d'encours	(4 994 859)	2 289 915	(2 704 944)
Soldes au 31 décembre 2025	1 959 870 730	(1 269 638 832)	690 231 897

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Paiements minimaux sur contrats actifs		837 312 820	768 947 524
à recevoir dans moins d'1 an		341 630 872	307 025 190
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		494 082 532	458 604 131
à recevoir dans plus de 5 ans		1 599 416	3 318 203
Produits financiers non acquis		(151 974 473)	(142 969 833)
Investissement net dans les contrats actifs	(1)	685 338 347	625 977 691
à recevoir dans moins d'1 an		78 146 968	72 147 370
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans		73 726 584	70 314 310
à recevoir dans plus de 5 ans		100 922	212 513
Valeurs résiduelles	(2)	457 204	458 136
Contrats suspendus en contentieux	(3)	4 436 347	10 997 014
Total		690 231 897	637 432 842

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Bâtiment et travaux publics	48 116 740	45 159 742
Industrie	101 909 799	93 201 627
Tourisme	132 044 360	120 110 309
Commerce et services	327 420 602	310 054 760
Agriculture	80 740 396	68 906 403
Total	690 231 897	637 432 842

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Equipements	24 883 350	23 102 980
Matériel roulant	579 659 369	528 400 461
Matériel spécifique	69 739 577	67 486 787
Sous Total	674 282 296	618 990 228
Immobilier	15 949 601	18 442 614
Total Net	690 231 897	637 432 842

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	594 641 749	71 882 310	18 540	-	23 689 298	690 231 897	15 949 601
Impayés	2 630 138	8 952 190	94 550	-	28 276 591	39 953 469	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 086	26 091	-	-	859	105 036	-
Créances- factures à établir	1 062 938	3 678	-	-	236	1 066 852	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(3 167 493)	(403 493)	(144)	-	(113 819)	(3 684 949)	-
Contrats en instance de mise en force	2 158 052	-	-	-	-	2 158 052	-
CREANCES LEASING	597 405 347	80 460 776	112 940		51 853 165	729 832 234	15 949 601
Avances reçues (*)	(3 644 149)	-	-	-	36 538	(3 607 611)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	593 761 198	80 460 776	112 940		51 889 703	726 224 623	15 949 601
ENGAGEMENTS HORS BILAN	19 563 651	160 003	-	-	-	19 723 654	-
TOTAL ENGAGEMENTS	613 324 849	80 620 779	112 940		51 889 703	745 948 277	15 949 601
Produits réservés	-	-	(6 753)	-	(4 899 663)	(4 906 416)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(11 986)	-	(40 041 449)	(40 053 435)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 170 572)	(1 170 572)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4			(18 739)		(46 111 684)	(46 130 423)	-
Provisions à base collective	(13 161 811)	-	-	-	-	(13 161 811)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(13 161 811)					(13 161 811)	-
ENGAGEMENTS NETS	600 163 038	80 620 779	94 200		5 778 019	686 656 043	15 949 601
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,02%	0,00%	7,15%		
			7,16%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,02%	0,00%	6,96%		
			6,97%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			16,59%	-	88,86%		
			88,71%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

(***) inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2025 à 88,71 % contre 86,57% au 31 Décembre 2024.

Le ratio de couverture des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31/12/2025 à 7,16% contre 7,96% au 31/12/2024.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31/12/2025 à 6,97% contre 7,76% au 31/12/2024.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 tel que modifié et complété par les circulaires n° 2022-02 du 04/03/2022, n°2023-02 du 24/02/2023, n°2024-01 du 19/01/2024 et n°2025-01 du 29/01/2025 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 13 162 KDT au 31/12/2025 contre 12 703 KDT au 31/12/2024, soit une dotation complémentaire de 460 KDT.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2025, à 26 515 101 DT contre 31 651 180 DT au 31 Décembre 2024. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille investissement (1)	8.1	33 772 130	39 241 711
Participations directes		13 660 824	20 274 875
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		19 959 506	18 815 036
Créances rattachées (2)		375 293	204 856
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		281 186	110 749
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut		34 147 423	39 446 567
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 127 597)	(2 223 828)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 261 580)	(5 328 414)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		26 515 101	31 651 180

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2025, à 26 231 153 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					13 660 824	(2 127 597)	11 533 227
ATI	20 000	€	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI (*)	9 900	10€	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR "PHENICIA SEED FUND	500	84€	782,026	5,04%	391 013	(236 595)	154 418
FCPR PHENICIA FUND	500	1 00€	1 000,000	8,88%	500 000	(141 191)	358 809
SENEC SICAR	500	10€	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	€	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	1€	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	1€	3,900	6,71%	390 000	(390 000)	-
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	10€	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	10€	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	10€	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	10€	0,000	3,33%	-	-	-
Société T-PAP	400 000	1	10,000	0,00%	4 000 000	-	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	10€	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					19 959 506	(5 261 580)	14 660 326
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					3 750 000	-	3 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 452 180)	47 826
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					927 500	(665 000)	262 500
FG7 ATD SICAR					200 000	-	200 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
Total	992 918		-		33 772 130	(7 540 977)	26 231 153

(*) ATL détient plus que 20% des droits de vote dans la société SARI, mais elle ne possède pas une influence notable à raison de :

- La représentation de ATL dans le conseil de SARI est limitée (un seul membre)
- Le reste du capital de SARI est détenu principalement par un seul actionnaire, l'ATI qui détient la majorité du capital 60%
- Les actifs, passifs, produits et charges de SARI sont jugés non significatifs par rapport aux données consolidées d'ATL. L'incidence de son inclusion dans les états consolidés serait immatérielle et n'améliorerait pas l'information fournie aux utilisateurs des états financiers.

La participation détenue dans SARI représente seulement 0,034 % du portefeuille d'investissement total de l'ATL, ce qui confirme l'absence de matérialité significative justifiant une mise en équivalence ou une consolidation par la méthode de l'intégration proportionnelle.

- Aucune transaction entre SARI et ATL n'a été constatée au cours de l'exercice 2025

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2025, la somme de 20 356 174 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	Total au 31/12/2025.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	2024	2024	
Participations en rétrocession	850 000	3 000 000	460 000	500 000	2 772 000	927 500	-	800 253	4 800 550	2 000 000	16 110 303
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	12 516	813 470	-	-	-	27 792	281 026	200 000	1 277 364	531 801	3 143 969
Débiteurs divers	37 658	7 195	-	-	-	-	-	16 260	14 088	7 044	82 245
Disponibilités en Banques	1 562	850	20	-	-	2 521	7	14 682	-	8	19 650
Total des emplois	901 736	3 821 515	460 020	1 500 006	2 772 000	957 813	281 033	1 031 195	6 092 002	2 538 853	20 356 174
Dotations remboursables	850 000	3 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	927 500	200 000	1 000 000	6 000 000	2 500 000	19 959 506
Excédents antérieurs en instance	2 985	-	20	(1 288)	(122)	-	-	-	-	(55)	1 540
Excédent de l'exercice	1 164	71 516	-	(60)	(53)	30 313	81 033	30 304	91 990	38 908	345 115
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	-	1 078	-	-	48 666
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 348	175	-	-	-	12	-	1 535
Total des ressources	901 737	3 821 516	460 020	1 500 006	2 772 000	957 813	281 033	1 031 382	6 092 002	2 538 853	20 356 362

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2025 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	745	71 447	-	-	-	30 703	81 072	30 418	92 152	39 086	345 623
Dividendes	745	-	-	-	-	-	-	504	-	-	1 249
Intérêts	-	71 447	-	-	-	-	-	29 899	70 438	35 219	207 003
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	30 703	81 072	15	21 714	3 867	137 371
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services bancaires & assimilés	419	69	-	(60)	(53)	(390)	(39)	(114)	(162)	(178)	(508)
Excédent de l'exercice	1 164	71 516	-	(60)	(53)	30 313	81 033	30 304	91 990	38 908	345 115

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2025, une valeur nette comptable de 291 910 DT contre 252 634 DT au 31 Décembre 2024. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	990 116	1 065 818		1 175 819	(737 482)	(885 516)		(885 516)	290 303
Licences	33,3%		2 396		2 396		(789)		(789)	1 607
TOTAUX			1 068 214		1 178 215		(886 305)		(886 305)	291 910

Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2025, une valeur nette comptable de 27 318 940 DT contre 20 851 842 DT au 31 Décembre 2024. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	14 250	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	4 315 806	-	4 315 806	(1 977 800)	(2 058 745)	-	(2 058 745)	2 257 061
Matériel de transport (*)	20,0%	21 738 641	13 135 592	(3 786 913)	29 411 027	(4 001 782)	(2 858 381)	1 311 446	(5 014 724)	24 396 303
Equipements de bureau	10,0%	658 670	657 244	(2 672)	670 339	(531 532)	(24 517)	2 672	(553 376)	116 963
Matériel informatique	33,3%	1 140 101	1 208 479	(73 651)	1 145 590	(1 031 115)	(1 108 210)	73 651	(1 039 604)	105 986
Installations générales	10,0%	1 813 130	1 817 202	-	1 818 304	(1 332 925)	(1 444 046)	-	(1 444 758)	373 546
Matériel de sécurité	20,0%	74 338	27 124	-	101 462	(29 440)	(18 691)	-	(48 131)	53 331
Immob en cours		1 500		-	1 500					1 500
TOTAUX		29 756 436	21 175 697	(3 863 236)	37 478 278	(8 904 594)	(7 512 590)	1 387 769	(10 159 338)	27 318 940

Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 la somme de 6 396 227 DT contre 6 371 127 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Instrument de couverture		376 249	468 423
Prêts et avances au personnel		1 620 220	1 707 305
Échéances à plus d'un an sur prêts		1 240 685	1 387 824
Échéances à moins d'un an sur prêts		379 534	319 481
Avances et acomptes		4 426	4 426
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		383 937	383 937
Créances immobilisées		423 459	423 459
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)
Charges reportées		1 948 574	1 726 675
Frais d'émission des emprunts	11.1	1 948 574	1 726 675
Etat, impôts et taxes (actif)		446 096	525 018
Report d'impôt sur les sociétés		422 696	431 910
Retenues à la source		61 853	131 468
Moins : provisions		(38 453)	(38 360)
Autres débiteurs		872 781	952 806
Autres débiteurs divers		1 122 147	1 202 172
Moins : provisions		(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif		748 369	606 963
Produits à recevoir		446 438	344 022
Charges constatées d'avance		301 945	259 081
Compte d'attente à régulariser		(14)	3 860
Total		6 396 227	6 371 127

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 66€	-	439 665	439 66€	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 17€	-	544 175	544 071	57	544 128	47
FE des obligations ATL 2017/2	229 36€	-	229 368	229 24€	100	229 343	25
FE des obligations ATL 2017/3	204 92€	-	204 923	204 09€	826	204 924	-
FE des obligations ATL 2018/1	290 99€	-	290 994	289 491	1 503	290 994	-
FE des obligations ATL 2019/1	229 09€	-	229 094	229 09€	1	229 095	-
FE de l'emprunt BERD1	448 84€	-	448 844	448 28€	560	448 844	-
FE de l'emprunt BERD 2	27 21€	-	27 218	27 21€	-	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 73€	-	201 738	201 55€	180	201 738	-
FE du CMT ATB	15 00€	-	15 000	15 00€	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARGO	493 80€	-	493 803	424 01€	46 881	470 897	22 906
FE de l'emprunt SANAD 3	175 17€	-	175 176	149 981	15 837	165 818	9 358
FE des obligations ATL 2020	443 30€	-	443 302	419 90€	23 400	443 302	-
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 23€	-	383 239	257 48€	57 816	315 300	67 939
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	195 08€	72 856	267 944	115 643
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 38€	-	93 380	80 671	8 693	89 364	4 016
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 31€	-	60 314	47 331	8 636	55 967	4 347
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	291 29€	115 283	406 582	146 945
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 24€	-	547 242	152 83€	116 833	269 666	277 576
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	333 10€	-	333 108	68 447	97 347	165 794	167 314
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	343 75€	-	343 753		107 679	107 679	236 074
Frais d'émission emprunt ABC 2025-1		97 500	97 500		7 714	7 714	89 786
FE des obligations ATL 2025/1		341 596	341 596		38 683	38 683	302 913
FE des obligations ATL 2025/2		412 264	412 264		-		412 264
FE de l'emprunt SANAD 4		104 659	104 659		13 239	13 239	91 420
TOTAUX	6 766 251	956 019	7 722 270	5 039 571	734 124	5 773 699	1 948 575

Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 la somme de 83 177 DT contre 11 570 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Banques, découverts	83 177	11 570
Total	83 177	11 570

Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 479 079 428 DT au 31 Décembre 2025 contre 471 152 446 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Valeur de remboursement des emprunts	(1)	462 352 210	455 237 408
Emprunts obligataires		299 988 000	259 692 200
Emprunts auprès des banques & E. F		84 223 852	97 676 999
Emprunts extérieurs		78 140 358	97 868 210
Intérêts post comptés courus	(2)	16 377 040	14 861 660
Intérêts courus sur emprunts obligataires		14 684 776	12 482 791
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		572 902	1 157 737
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		1 119 362	1 221 132
Contributions à payer au F.P.C	(3)	350 178	1 053 378
Total général		479 079 428	471 152 446

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 462 352 209 DT au 31 Décembre 2025 contre 455 237 408 DT au 31 Décembre 2024.

Par rapport au 31 décembre 2024, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2024, un accroissement net de 7 114 801 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2017/3	1 780 000	-	(1 780 000)	-	-	-	-
ATL 2018/1	850 200	-	(850 200)	-	-	-	-
ATL 2020/1	8 000 000	-	(8 000 000)	-	-	-	-
ATL 2021/1	31 600 000	-	(8 000 000)	-	23 600 000	8 000 000	15 600 000
ATL 2022/1	32 536 000	-	(8 000 000)	-	24 536 000	8 000 000	16 536 000
ATL 2023/1	49 346 000	-	(10 654 000)	-	38 692 000	12 000 000	26 692 000
ATL 2023/2	55 580 000	-	(4 420 000)	-	51 160 000	12 000 000	39 160 000
ATL 2024/1	40 000 000	-	(8 000 000)	-	32 000 000	8 000 000	24 000 000
ATL 2024/2	40 000 000	-	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2025/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2025/2	-	50 000 000	-	-	50 000 000	-	50 000 000
Total des emprunts obligataires	259 692 200	90 000 000	(49 704 200)		299 988 000	64 000 000	235 988 000
BIRD	5 977 444	-	(1 366 667)	-	4 610 778	1 366 667	3 244 112
BERD	5 534 833	-	(3 633 333)	(26 833)	1 874 667	1 874 667	-
SANAD fund	11 069 669	16 900 000	(7 266 666)	(53 667)	20 649 336	7 129 336	13 520 000
GREEN FOR GROWTH Fund	7 116 230	-	(4 707 145)	1 214	2 410 299	2 410 299	-
KFW	51 565 533	-	(8 594 255)	-	42 971 277	8 594 255	34 377 022
PROPARCO	16 604 500	-	(10 968 333)	(12 167)	5 624 000	5 624 000	-
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	97 868 209	16 900 000	(36 536 399)	(91 453)	78 140 357	26 999 224	51 141 134
STB (CMT)	1 000 000	-	(1 000 000)	(0)	-	-	-
CITI BANK (CCT)	50 000 000	91 000 000	(118 500 000)	(0)	22 500 000	22 500 000	-
ABC BANK (CCT)	-	15 000 000	-	-	15 000 000	5 000 000	10 000 000
ATTIJARI BANK (CMT)	6 900 000	5 000 000	(3 900 000)	(0)	8 000 000	2 000 000	6 000 000
QNB	20 059 424	(0)	(4 677 428)	3 078	15 385 074	4 000 000	11 385 074
BTL	5 458 288	52 024 640	(51 214 690)	21 715	6 289 953	300 000	5 989 953
BIAT (CMT)	5 714 286	-	(1 904 762)	-	3 809 524	1 904 762	1 904 762
WIFAK	2 491 198	300 000	(459 672)	-	2 331 526	300 000	2 031 526
ALBARAKA	4 588 989	9 947 422	(5 298 663)	-	9 212 952	1 546 496	7 666 456
BT	1 322	-	(1 322)	(0)	-	-	-
BTE	333 678	-	(315 748)	(0)	17 930	-	17 930
BH	249 814	1 168 682	(181 600)	(2)	1 236 894	-	1 236 893
ATB	880 000	-	(440 000)	-	440 000	440 000	-
ATD	-	6 500 000	(6 500 000)	-	-	-	-
Autres fonds empruntés	-	-	(295 645)	-	-	-	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	97 676 999	180 940 742	(194 689 527)	24 790	84 223 852	37 991 258	46 232 594
TOTAL GENERAL	455 237 408	287 840 742	(280 930 126)	(66 663)	462 352 209	128 990 482	333 361 728

13.2- Analyse des emprunts par maturité

	Au 31 Décembre 2025								Au 31 Décembre 2024
Intitulé	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	28 000 000	36 000 000	225 988 000	10 000 000	299 988 000	14 684 776		314 672 776	268 174 991
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-		-	-
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	-	-	-	-		-	4 000 000
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	3 244 112	-	4 610 778	196 803	-	4 807 581	6 244 266
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SANAD Fund (SANAD)	3 749 336	3 380 000	13 520 000	-	20 649 336	511 833	118 164	21 279 333	11 620 362
Green for Growth Fund (GGF)	2 410 299	-	-	-	2 410 299	25 217	46 024	2 481 540	7 326 769
BERD	1 874 667	-	-	-	1 874 667	47 976	46 828	1 969 471	5 816 555
PROPARCO	5 624 000	-	-	-	5 624 000	78 162	139 161	5 841 323	17 251 092
KFW	-	8 594 255	34 377 022	-	42 971 277	259 371	-	43 230 648	51 883 676
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
CITI BANK	22 500 000	-	-	-	22 500 000	238 832	-	22 738 832	50 847 218
ABC BANK	1 666 667	3 333 333	10 000 000	-	15 000 000	116 339	-	15 116 339	-
ATTIJARI	500 000	1 500 000	6 000 000	-	8 000 000	65 069	-	8 065 069	6 980 053
STB	-	-	-	-	-	-	-	-	1 009 464
BIAT	476 190	1 428 571	1 904 762	-	3 809 524	13 321	-	3 822 845	5 735 219
QNB	1 000 000	3 000 000	11 385 074	-	15 385 074	122 579	-	15 507 653	20 222 872
ALBARAKA	-	1 546 496	7 666 456	-	9 212 952	-	-	9 212 952	4 588 989
BT	-	-	-	-	0	-	-	0	1 322
WIFAK	(1 500 000)	1 800 000	2 031 526	-	2 331 526	-	-	2 331 526	2 491 198
BTE	-	-	17 930	-	17 930	-	-	17 930	333 678
BTL	-	300 000	5 989 953	-	6 289 953	-	-	6 289 953	5 458 288
BH	-	-	1 236 893	-	1 236 893	-	-	1 236 893	249 814
ATB	-	440 000	-	-	440 000	-	-	440 000	880 000
Autres fonds empruntés	-	-	-	-	-	16 763	-	16 763	880 000
Soldes au 31/12/2025	66 984 492	62 005 988	323 361 728	10 000 000	462 352 209	16 377 040	350 177	479 079 427	471 995 826

Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 607 611 DT au 31 Décembre 2025 contre 3 482 638 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes reçus des clients	3 607 611	3 482 638
Total net	3 607 611	3 482 638

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 96 703 937DT au 31 Décembre 2025 contre 84 771 015 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs de biens	(1)	94 913 020	83 642 904
Fournisseurs, factures parvenues		7 326 965	6 605 891
Fournisseurs, factures non parvenues		2 327 006	2 215 014
Effets à payer		85 259 049	74 821 999
Autres fournisseurs	(2)	1 790 917	1 128 111
Compagnies d'assurance		305 706	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		67 775	8 394
Divers fournisseurs		1 417 436	1 118 681
Total général		96 703 937	84 771 015

Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 18 524 192 DT au 31 Décembre 2025 contre 18 573 775 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour risques et charges :		3 401 630	2 251 629
Provision pour risque et charges		3 300 000	2 150 000
Provision affaires en contentieux		101 630	101 630
Etat impôts et taxes :		7 323 701	10 251 078
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	3 962 852	7 209 327
TVA à payer		2 270 629	2 096 920
Autres impôts et taxes		1 090 220	944 831
Personnel :		5 464 367	4 128 114
Bonus et primes de bilan à payer		4 975 431	3 651 853
Congés à payer		488 936	476 262
Créditeurs divers		5 178	5 136
Actionnaires, dividendes à payer		540	498
Autres créditeurs divers		4 638	4 638
Organismes de sécurité sociale		594 485	523 141
Autres charges à payer		1 624 877	1 242 320
Comptes de régularisation passif :		109 954	172 357
Comptes d'attente à régulariser		109 954	172 357
Total		18 524 192	18 573 775

16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés dû	15 671 268	15 783 548
Acomptes provisionnels	(11 703 480)	(8 467 548)
Retenues à la source opérées par les tiers	(4 935)	(106 673)
Dettes (report) d'impôt exigible	3 962 852	7 209 327

Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Capital social		32 500 000	32 500 000
Prime d'émission		25 250 000	25 250 000
Réserve légale	(A)	8 421 140	6 578 518
Réserve pour réinvestissements exonérés		39 521 712	36 308 955
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	2 707 474	2 407 474
Résultats reportés (*) (**)		17 838 143	12 456 820
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		132 238 469	121 501 767
Résultat consolidé de l'exercice (1)		26 454 412	22 111 702
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	158 692 881	143 613 469
Nombre d'actions (2)		32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,814	0,680

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	6 000 000	2 107 474	9 582 143	19 975 764	131 251 767
Effet de variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	-	437 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	300 000	12 187 107	(19 975 765)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	22 111 703	22 111 703
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 456 820	22 111 702	143 613 469
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(3 037 243)	-	-	3 037 243	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 842 622	6 250 000	-	300 000	13 719 081	(22 111 703)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(11 375 000)	-	(11 375 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	26 454 412	26 454 412
Soldes au 31/12/2025	32 500 000	25 250 000	8 421 140	39 521 712	6 000 000	2 707 474	17 838 143	26 454 412	158 692 881

Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et revenus assimilés (1)	104 121 967	94 314 028
Marges financières nettes de leasing (A)	93 888 977	86 885 539
Revenus des opérations LLD (B)	7 375 800	5 058 459
Préloyers (B)	33 353	44 701
Intérêts de retard	3 130 019	3 075 161
Variation des produits réservés	(306 182)	(749 832)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	3 029 134	2 770 461
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	1 013 553	1 175 046
Récupération de frais de dossiers	1 288 242	886 480
Récupération de frais de rejet	727 339	708 936
Total	107 151 101	97 084 489
Encours financiers des contrats actifs		
Au début de l'exercice	637 432 842	580 200 831
A la fin de l'exercice	690 231 897	637 432 842
Moyenne (C)	663 832 370	608 816 837
Produits de l'exercice (D)	101 298 130	91 988 699
Taux moyen	15,3%	15,1%

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Charges financières des emprunts (1)	(44 190 737)	(42 667 957)
Intérêts sur emprunts obligataires	(26 018 743)	(24 577 321)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F	(11 022 935)	(7 504 582)
Intérêts sur emprunts extérieurs	(4 142 824)	(5 740 610)
Contributions au F.P.C	(1 542 487)	(3 443 380)
Commissions bancaires	(577 192)	(599 366)
Intérêts sur certificats de dépôts	(152 437)	(60 073)
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(734 119)	(742 625)
Autres charges financières nettes (2)	503 463	328 927
Intérêts sur comptes courants	503 463	328 927
Relation de couverture (3)	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	92 174	3 115 050
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	(92 174)	(3 115 050)
Total	(43 687 274)	(42 339 030)
Encours des emprunts		
Au début de l'exercice	455 237 409	446 400 557
A la fin de l'exercice	462 352 210	455 237 409
Moyenne	458 794 810	450 818 983
Taux moyen	9,6%	9,5%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des placements à court terme (1)	404 414	2 900 896
Revenus des certificats de dépôt	404 414	2 900 896
Produits des placements à long terme (2)	2 734 315	1 475 607
Dividendes	255 000	255 006
Revenus nets des fonds gérés	494 566	432 102
Gains sur cession d'actions	1 950 000	760 000
Jetons de présence	34 750	28 500
Total	3 138 729	4 376 503

Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits locatifs des contrats de location simple	(2)	9 834
Intérêts sur prêts au personnel	104 391	101 308
Ristournes sur contrats d'assurance	391 354	329 540
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	-	61 910
Total	495 744	502 592

Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2025 la somme de -14 263 883 DT, contre -12 744 043 DT au 31 Décembre 2024.

	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme	(12 935 592)	(11 556 903)
Salaires et compléments de salaires	(7 695 374)	(7 266 509)
Bonus et prime de bilan	(3 751 988)	(2 901 614)
Autres charges de personnel	(553 701)	(551 537)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(890 572)	(796 165)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(43 957)	(41 078)
Avantages postérieurs à l'emploi	(1 328 292)	(1 187 140)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(716 921)	(640 922)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(294 765)	(287 075)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(316 606)	(259 143)
Total	(14 263 883)	(12 744 043)

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires et autres rémunérations	(1 306 032)	(1 041 452)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(446 660)	(324 877)
Autres impôts et taxes	(785 095)	(681 188)
Publicité, publications et relations publiques	(343 905)	(141 888)
Frais postaux et de télécommunication	(250 477)	(222 880)
Services bancaires et assimilés	(353 627)	(286 058)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(964 490)	(611 226)
Cotisations APB	(31 505)	(13 506)
Loyers et charges locatives	(174 762)	(172 619)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(175 714)	(174 545)
Autres charges d'exploitation	(783 729)	(736 749)
Total	(5 615 996)	(4 406 988)

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	(2 148 513)	(1 541 907)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(642 823)	(590 239)
Total	(2 791 336)	(2 132 147)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Coût du risque (1)	(1 578 564)	(2 356 084)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 570 106)	(1 961 914)
Reprises de provisions pour risques	-	(394 170)
Pertes sur créances radiées	(1 606 823)	(2 812 204)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	1 374 900	2 514 199
Annulation de produits réservés sur créances radiées	223 465	298 005
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(93)	(83 000)
Dotations	(93)	(83 000)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	(1 150 000)	(651 631)
Dotations	(1 150 000)	(1 045 801)
Reprises sur provisions pour risques	-	394 170
Total (1) + (2) + (3)	(2 728 657)	(3 090 715)

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations	(2 463)	(77 525)
Reprises	165 530	537 243
Total	163 067	459 718

Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2025, les autres gains ordinaires totalisent 1 319 145 dinars contre 1 015 767 DT au 31/12/2024. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Profits exceptionnels	1 319 145	1 015 767
Total	1 319 145	1 015 767

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2025, les autres pertes ordinaires totalisent -4 038 dinars contre -159 426 DT au 31/12/2024. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Pertes exceptionnelles	(4 038)	(159 426)
Total	(4 038)	(159 426)

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(13 215 603)	(13 162 796)
Total		(13 215 603)	(13 162 796)

Note 30 : Eléments extraordinaires

Taxe conjoncturelle

Selon les dispositions de la loi 2025-17 du 12/12/2025 portant loi de finances pour l'année 2026 :

* Poursuite du prélèvement d'une manière conjoncturelle de la CSS 4% pour le bénéfice de l'année 2025. (Art 87)

* Maintien et consolidation de la taxe spéciale de 4% des bénéfices, et suppression de son caractère « conjoncturel ». (Art 20)

Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Encaissements sur créances des contrats de location simple et assistances	27 466	39 166
Jetons de présence perçus	34 750	28 500
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	391 354	329 540
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	-	61 910
Autres	2 181 172	2 064 080
Total	2 634 742	2 523 196

Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts perçus sur placements à court terme	195 024	2 006 800
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	404 152	262 889
Total	599 176	2 269 689

Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(23 816 758)	(24 093 892)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(11 605 645)	(7 411 876)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(5 172 014)	(6 359 518)
Contributions payées au F.P.C	(1 356 131)	(3 266 155)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(100 997)	(21 750)
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(19 057)	(5 716)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	38 586	142 801
Total	(42 032 017)	(41 016 107)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés payé	(7 137 093)	(4 623 760)
Acomptes provisionnels payés	(11 703 480)	(8 467 548)
Retenues à la source opérée par les tiers	112 320	(32 411)
Total	(18 728 253)	(13 123 719)

Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 000	255 006
Total	255 000	255 006

Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	95 428	37 468
Total	95 428	37 468

Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Participations	(2 000 000)	(10 250 000)
Total	(2 000 000)	(10 250 000)

Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Remboursements sur fonds à capital risque	6 614 077	3 259 550
Total	6 614 077	3 259 550

Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(60 000)	(129 078)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(8 153 231)	(8 680 786)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(55 937)	(38 415)
Total	(8 269 168)	(8 848 279)

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute des immobilisations cédées	309 505	203 067
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(309 505)	(202 894)
Résultat de cession des immobilisations	381 298	307 909
Total	381 298	308 083

Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Détachement de dividendes	(11 375 000)	(9 750 000)
Dividendes non versés	42	36
Total	(11 374 958)	(9 749 964)

Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2025	31/12/2024
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	90 000 000	80 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	16 900 000	-
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	13 440 742	12 412 425
Encaissements sur certificats de leasing	20 000 000	25 000 000
Flux net sur crédits bancaires à court terme	147 500 000	130 900 000
Total	287 840 742	248 312 425

Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Remboursements sur emprunts obligataires	(49 704 200)	(48 545 400)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(36 536 400)	(45 198 309)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(69 689 527)	(11 744 951)
Flux net sur crédits bancaires à court terme	(125 000 000)	(130 900 000)
Total	(280 930 126)	(236 388 661)

Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banques	10 608 156	11 943 207
Découverts bancaires	(83 177)	(11 570)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	28 015	29 662
Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	10 553 394	11 961 700

Note 45 : Transactions avec les parties liées

45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2025 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2024. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
Nature de la rémunération	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	-	-	957 121	834 633	761 809	464 699	-	-
Salaires mensuels			366 762	-	266 810	-		
Prime de bilan			519 743	571 717	297 609	327 369		
Gratification de fin de service			65 493	262 916	-	-		
Avantages en nature			1 194	-	1 839	-		
Droits aux congés acquis et non consommés			-	-	28 955	28 955		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	124 224	74 914		
Régime d'assurance maladie			3 929	-	8 911			
Régime d'assurance indemnité de départ à la Retraite			-	-	33 461	33 461		
Jetons de présence	165 000	165 000	20 000	20 000			421 875	421 875
Total	165 000	165 000	977 121	854 633	761 809	464 699	421 875	421 875

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		93 540
Régime national complémentaire		30 684
Régime d'assurance maladie	3 929	8 911
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		33 461
Total	-	166 596

45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A ASSURANCES	Filiale de la B.N.A , actionnaire détenant 3% du capital de ATL et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 51,72%)
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2024 : 44,85%)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2024 : 35,41%)
SANADETT SICAV	C'est une SICAV dont la gestion est assurée par AFC et l'ATB est le dépositaire de ses actifs
FCP BNA CAPITALISATION C'est un FCP dont la gestion est assurée par BNA capitaux et l'BNA est le dépositaire de ses actifs	
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 76,76%)
B.N.A CAPITALAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2024 : 98,68%)

45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	BNA ASSURANCES	ENNAKL	ATLLLD	FCP BNA CAPITALISATION
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2025/1-2					(374 096)	(379 764)					
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières						(6 000)					
Commissions de garantie	(298 245)	(136 800)									
Commissions de gestion des fonds à capital risques			(97 471)	(45 360)							
Commissions sur opérations bancaires	(2 612)	(2 978)									
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	249 044	50 848									
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	357 414	47 000									
Intérêts sur emprunts obligataires	(70 745)	(171 354)				(271 056)	(395 279)	(1 122)			(74 540)
Intérêts intercalaires sur emprunt obligataires						(23 145)		(1 128)			(29 118)
Commission d'apporteur d'affaires	(18 250)	(21 850)							(7 650)		
Intérêts sur opérations de leasing	332 549					5 949				5 446	
Charge de location matériel longue durée										(192 542)	
Assistance technique et autres charges locatives										26 258	
Acquisition d'immobilisation corporelles									(133 958)		
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force									(50 129 738)		

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	BNA ASSURANCES	ENNAKL	ATLLLD	FCP BNA CAPITALISATION
Échéances, en principal, à moins d'un an sur crédits leasing	2 517 492					19 725				-	
Échéances, en principal, à plus d'un an sur crédits leasing						98 055					
Intérêts courus et non échus sur crédits leasing	166 591	-	-	-	-	39 024	-		-		
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(444 867)	(1 042 667)	-	-	-	(2 418 400)	(2 595 053)	(500 000)	-		(5 600 000)
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(200 000)	(400 000)	-	-	-	(604 600)	(1 088 200)		-		(400 000)
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(57 699)	(32 127)	-	-	-	(289 736)	(250 423)	(1 122)	-		(74 540)
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	15 000 000	-									
Crédits à court terme en certificats de dépôts au nominal			(6 500 000)								
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	-	-	(152 000)								
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(97 471)	(45 360)	-	-	-		-		
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-		0		
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-		(11 981 047)		
Solde net des comptes de trésorerie	1 524 914	3 928 464	-	-	-	79	-		-		

Note 46 : Engagement hors bilan

46.1. Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et KFW, leur détail se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	47 415 389	57 376 311
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	6 454 046	9 250 861
Total	53 869 435	66 627 172

46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmés données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la BCT du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47 : Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 16 février 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Note 48 : Informations sur la démarche RSE et principaux risques ESG

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le Groupe ATL présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels le groupe est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, il :

- * Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
- * Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

La supervision des risques climatiques fera l'objet d'un renforcement continu, notamment par l'inscription régulière à l'ordre du jour, une vue dédiée d'indicateurs et l'actualisation des chartes et politiques.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif et itératif. A ce titre, elle :

- * Intègre progressivement les considérations ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de recouvrement à l'échelle du Groupe;
- * Formalise des politiques et procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
- * Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting consolidé;
- * Présente au Conseil un reporting périodique sur l'état d'avancement, les écarts identifiés et les mesures correctives engagées.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions Gestion des risques, Conformité et Audit interne, ainsi qu'un Comité ESG, et élargit progressivement leur périmètre d'intervention :

- * Gestion des risques : intègre les facteurs ESG dans la cartographie des risques du Groupe, renforce progressivement les contrôles de second niveau et consolide les indicateurs de suivi.
- * Conformité : assure la veille réglementaire à l'échelle du Groupe, émet des recommandations de mise en conformité et suit l'exécution des plans d'actions.

* Audit interne : réalise des évaluations indépendantes périodiques de l'efficacité du dispositif et formule des recommandations d'amélioration continue.

* Comité ESG (incluant notamment des membres de la Direction Générale, le Directeur RH et le Responsable ESG) : coordonne la mise en œuvre des actions, prépare le reporting ESG et assure l'intégration opérationnelle des enjeux de durabilité, avec une extension progressive des thèmes et processus couverts.

2. Stratégie ESG

En tant que Groupe opérant notamment dans le secteur du leasing et la location de longue durée, le Groupe est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- * Les actifs financés ou loués (véhicules, équipements...)
- * Les secteurs d'activité de la clientèle ;
- * La performance environnementale et sociale des biens loués pendant leur cycle de vie ;
- * La localisation des actifs financés (loués) et des sites clients, exposant aux aléas physiques (inondations, vagues de chaleur, événements extrêmes) ;
- * Les exigences réglementaires applicables aux clients et aux produits
- * Et éventuellement les garanties reçues.

Le Groupe a engagé une démarche progressive visant à :

- Intégrer des considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi ;
- Développer des offres de financement pour des actifs à meilleure performance environnementale ;
- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités internes (énergie, déchets, déplacements) ;
- Renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

3.1 Gestion des risques

Les événements climatiques (inondations, vagues de chaleur, intempéries) peuvent affecter la valeur des actifs financés et la capacité de remboursement des clients.

Parallèlement, les changements du cadre réglementaire, les innovations et l'orientation de la demande peuvent accélérer l'obsolescence de certains actifs, dégrader leurs valeurs résiduelles et se traduire par une augmentation du coût du risque, particulièrement pour les portefeuilles à fortes émissions.

Au regard de ce qui précède, les risques ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives du Groupe. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

3.2 Opportunités

Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie décarbonée (équipements performants, autoconsommation photovoltaïque, mobilité à faibles émissions) constitue pour le Groupe un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande.

Cette orientation :

- Réduit indirectement les impacts environnementaux des activités financées,
- Renforce le positionnement du Groupe auprès de partenaires sensibles aux critères ESG et
- Soutient la qualité et la résilience du portefeuille à moyen terme.

Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables déployées sur les sites du Groupe (par exemple l'autoconsommation) contribuent également à optimiser les charges d'exploitation et à améliorer la résilience opérationnelle.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, Le Groupe ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, Le Groupe prévoit de définir progressivement des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

31 Décembre 2025

(Unité : en dinars)

	Jusqu'au 31/12/2025			Jusqu'au 31/12/2024		
	Location financement	Location Longue Durée	Total	Location financement	Location Longue Durée	Total
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	96 746 167	-	96 746 167	89 255 568	-	89 255 568
Revenu des opérations de location longue durée	-	7 375 800	7 375 800	-	5 058 459	5 058 459
Autres produits sur opérations de leasing	3 029 134	-	3 029 134	2 770 462	-	2 770 462
Total des produits de leasing	99 775 301	7 375 800	107 151 101	92 026 030	5 058 459	97 084 488
Charges financières nettes	(41 755 189)	(1 932 085)	(43 687 274)	(41 112 719)	(1 226 311)	(42 339 030)
Coût des opérations de location longue durée	-	(921 567)	(921 567)	-	(690 383)	(690 383)
Produits des placements	3 138 729	-	3 138 729	4 376 503	-	4 376 503
Produits nets	61 158 841	4 522 148	65 680 989	55 289 814	3 141 765	58 431 577
Autres produits d'exploitation	495 744	-	495 744	502 592	-	502 592
Charges de personnel	(13 664 001)	(599 882)	(14 263 883)	(12 291 233)	(452 810)	(12 744 043)
Autres charges d'exploitation	(4 330 412)	(1 285 584)	(5 615 996)	(3 671 831)	(735 157)	(4 406 988)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(712 082)	(2 079 254)	(2 791 336)	(660 508)	(1 471 639)	(2 132 147)
Total charges d'exploitation	(18 210 751)	(3 964 720)	(22 175 471)	(16 120 980)	(2 659 606)	(18 780 586)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	42 948 090	557 428	43 505 518	39 168 834	482 159	39 650 991
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(2 728 657)	-	(2 728 657)	(3 007 715)	(83 000)	(3 090 715)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	163 067	-	163 067	459 718	-	459 718
Résultat d'exploitation	40 382 500	557 428	40 939 928	36 620 837	399 159	37 019 994
Autres gains ordinaires	725 451	593 694	1 319 145	811 441	204 326	1 015 767
Autres pertes ordinaires	(4 038)	-	(4 038)	(159 426)	-	(159 426)
Résultat des activités ordinaires avant impôt	41 103 913	1 151 122	42 255 035	37 272 852	603 485	37 876 335
Impôts sur les bénéfices	(12 915 034)	(300 569)	(13 215 603)	(13 003 867)	(158 929)	(13 162 796)
Résultat des activités ordinaires après impôt	28 188 879	850 553	29 039 432	24 268 985	444 556	24 713 539
Eléments extraordinaires	(2 583 007)	-	(2 583 007)	(2 600 773)	-	(2 600 773)
Résultat net de l'exercice	25 605 872	850 553	26 456 425	21 668 212	444 556	22 112 766
Part des minoritaires	-	(2 013)	(2 013)	-	(1 064)	(1 064)
Résultat net du groupe	25 605 872	848 540	26 454 412	21 668 212	443 492	22 111 702

INDICATEURS D'ACTIVITE CONSOLIDES PAR POLE D'ACTIVITE AU 31/12/2025

	Quatrième trimestre			cumul au 31/12		
	2 025	2 024	Variation	2 025	2024	variation
Total Approbations	140 445	97 840	43,5%	531 255	425 870	25%
<i>sous total Approbations Mobilières</i>	139 835	96 184	45,4%	524 656	421 067	25%
Agriculture	15 793	9 483	66,5%	60 116	45 036	33%
Bâtiments & travaux publics	8 650	5 977	44,7%	37 667	29 908	26%
Industrie	21 316	12 486	70,7%	75 634	54 037	40%
Service et commerce	72 375	48 307	49,8%	238 825	190 494	25%
Tourisme	21 701	19 931	8,9%	112 414	101 592	11%
<i>sous total Approbations Immobilières</i>	610	1 656	-63,1%	6 599	4 803	37%
Agriculture	0	230		338	230	47%
Bâtiments & travaux publics	0	179		165	179	-8%
Industrie	0	151		0	330	
Service et commerce	611	496	23,1%	6 096	3 464	76%
Tourisme	0	600			600	
Total Mises en Force	110 206	92 123	19,6%	411 457	381 896	8%
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	110 041	90 412	21,7%	407 529	379 213	7%
Agriculture	14 622	9 103	60,6%	52 009	41 775	24%
Bâtiments & travaux publics	7 557	5 021	50,5%	29 328	25 860	13%
Industrie	17 382	12 489	39,2%	56 849	50 076	14%
Service et commerce	51 826	45 071	15,0%	182 552	169 242	8%
Tourisme	18 654	18 728	-0,4%	86 791	92 260	-6%
<i>sous total Mises en Force Immobilières</i>	165	1 711	-90,4%	3 928	2 683	46%
Agriculture	0	0		338	0	
Bâtiments & travaux publics	165	179	-7,8%	165	179	-8%
Industrie	0	0		330	279	18%
Service et commerce	0	932	-100,0%	3 095	1 625	90%
Tourisme	0	600	-100,0%	0	600	-100%
Total des engagements				742 879	672 060	11%
Engagements courants				690 927	618 690	12%
Engagements classés				51 952	53 370	-3%
Taux des engagements classés				6,99%	7,94%	
Trésorerie nette				10 514	11 247	-7%
Ressources d'emprunts (2)				442 447	440 175	1%
Capitaux propres (3)				131 485	121 279	8%
Revenus Bruts de leasing	119 625	108 158	10,6%	424 505	387 015	10%
Revenus Nets de leasing	26 413	24 965	5,8%	99 788	92 094	8%
Produits Nets de leasing (4)	16 176	15 074	7,3%	61 055	55 538	10%
Total des charges d'exploitation	5 049	4 236	19,2%	18 854	16 809	12%

GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires du Groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 756 699 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 158 693 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé du groupe de l'exercice s'élevant à 26 454 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 Février 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle s'élèvent à 670 540 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 386 KDT, y compris une provision collective de 13 162 KDT, et les produits réservés ont atteint 4 906 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
 - L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
 - L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
 - L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
 - La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
-
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
 - La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
 - La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformes aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 19 Mars 2026

Les commissaires aux comptes

**P / G.A.C –MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI**

**P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM**